

SE FORMER POUR 2013

Formations professionnelles des personnels techniques et administratifs du territoire Marseille-Provence











SOMMAIRE

- 3 ÉDITO
- 4 CALENDRIER DES FORMATIONS
- **5** PROGRAMME DES FORMATIONS
 - 6 ORGANISER UN ÉVÉNEMENT CULTUREL : RESPONSABILITÉS, SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET ASSURANCES
 - 8 DYNAMISER SA COMMUNICATION ET SA PROMOTION VIA LE WEB
 - 10 LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE DANS LE SPECTACLE VIVANT
 - 12 PRÉPARATION À L'HABILITATION ACCROCHAGE-LEVAGE DANS LE SPECTACI E VIVANT
 - 14 ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS : QUALITÉ, SÉCURITÉ, ÉGALITÉ D'ACCÈS
 - 16 APPLIQUER LES FONDAMENTAUX JURIDIQUES : CONTRATS, DROITS D'AUTEUR ET FISCALITÉ DU SPECTACLE
 - 18 LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES ADAPTÉ AU SPECTACLE VIVANT
 - 20 ENGAGER DES COLLABORATEURS ET SÉCURISER L'EMBAUCHE DANS LE SPECTACLE ET L'ÉVÉNEMENTIEL

22 MODALITÉS PRATIQUES

ÉDITO

L'ISTS (Institut Supérieur des Techniques du Spectacle) et l'Arcade (Agence des arts du spectacle Provence-Alpes-Côte d'Azur) ont depuis plusieurs années une pratique de partenariat en matière de formation professionnelle continue : accueil respectif de formations, collaborations pédagogiques.

Forts de ces expériences, vivement encouragés et soutenus par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'AFDAS, nous avons souhaité renforcer et augmenter ces collaborations et mutualiser nos compétences respectives pour offrir aux professionnels du territoire régional une offre de formation adaptée, évolutive et de qualité.

Un programme conjoint de formation a été élaboré plus particulièrement à destination des opérateurs engagés dans la programmation des manifestations de la Capitale Européenne de la Culture Marseille-Provence 2013.

L'ISTS et l'Arcade ont eu l'occasion, à plusieurs reprises depuis l'élaboration du dossier de candidature de la Capitale Européenne de la Culture, d'être sollicités ou de proposer des actions de conseil, de diagnostic, d'accompagnement ou de formation directement auprès de l'association Marseille-Provence 2013 ou en direction d'autres opérateurs concernés

par le projet. Cet événement confrontera ces professionnels à des besoins d'organisation de plus grande importance et à des projets de plus grande envergure.

La formation professionnelle des salariés, permanents ou intermittents et des bénévoles est une des réponses adéquates à ces besoins et contribuera dans le plus long terme au renforcement des compétences de personnels et entreprises concernés.

Ce programme conjoint de formation pour 2012-2013 est proposé au plus près des acteurs, à Marseille, sur le site de la Friche La Belle de Mai. Il comprend deux propositions de formation coproduites permettant de former dans un même temps les personnels techniques et les personnels administratifs: l'une porte sur l'accueil de tous les publics, l'autre sur l'organisation d'un événement culturel en termes de responsabilité, de sécurité, de prévention et d'assurance. Cette mixité concourt au renforcement des capacités de travail en équipe, tant en termes de cohésion que de qualité. Ce programme comprend également des formations proposées par les deux organismes de manière distincte.

C'est avec enthousiasme que nous vous invitons à découvrir le fruit de la collaboration de nos deux structures.

Bernard MAAREKDirecteur de l'Arcade

Jean-Pierre DEMAS Directeur de l'ISTS

CALENDRIER DES FORMATIONS



- Formations co-produites par l'Arcade et l'ISTS
- Formations proposées par l'Arcade
- Formations proposées par l'ISTS

PROGRAMME DES FORMATIONS

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT CULTUREL : RESPONSABILITÉS. SÉCURITÉ. PRÉVENTION ET ASSURANCES

∠ Les clés pour identifier les responsabilités, évaluer les risques et préconiser les garanties adéquates

La gestion des risques et des responsabilités est au cœur de l'organisation d'un événement, d'une tournée, d'un festival, d'un concert. Comment garantir et assurer la sécurité des personnes et des biens ? Qui est responsable, de quoi, jusqu'où ? Comment appliquer la réglementation en vigueur, prévenir et limiter les risques, les dommages ? Comment choisir les garanties adaptées dans l'univers complexe de l'assurance ? Cette formation apporte les connaissances, la méthode et les outils pour réaliser un diagnostic, clarifier les responsabilités, prévenir les risques et identifier les assurances.

PUBLIC

Organisateur occasionnel ou permanent de spectacle, en salle ou en espace public, gérant d'un lieu, producteur, diffuseur ; quels que soient la nature juridique de la structure et le poste occupé. Cette formation est ouverte aux professionnels travaillant dans le champ du spectacle mais aussi plus largement dans celui de la culture.

OBJECTIFS

- → Connaître les obligations réglementaires en matière de sécurité et d'accueil du public
- → Déterminer les différents types et degrés de responsabilité, mesurer et prévenir les conséquences juridiques
- → Identifier et évaluer les risques, les besoins, élaborer un plan d'action en matière de prévention
- → Apprécier les garanties nécessaires et appropriées pour la négociation du contrat d'assurance
- → Favoriser la prise de décision et le dialogue avec les différents interlocuteurs et collaborateurs

PROGRAMME

LES PRINCIPES ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL

- Les interlocuteurs : employeur, exploitant, organisateur, prestataire
- Les textes de référence, les autorisations, les obligations

LE CADRE JURIDIQUE, QUESTIONS DE DROIT

- La qualification de l'intervention, la co-activité
- L'exercice des responsabilités (civile, pénale), la délégation
- ∠ L'impact de la jurisprudence

LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'ÉVALUATION DES RISQUES

- L'identification des risques : question de sécurité ou question de garantie
- La démarche d'évaluation et de prévention des risques

4 JOURS

DATES

du 3 au 6 décembre 2012

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

1 040 €

Tout savoir sur le financement de ces formations: www.arcade-paca.com ou contactez le Service formation. Voir également Modalités pratiques p. 22.

LA SÉCURITÉ

- Les principes généraux et les actions de prévention
- L'organisation de la sécurité des personnes, des lieux et des biens
- ∠ Les documents obligatoires, la commission de sécurité

LA COUVERTURE DES RISQUES

- Les différentes garanties et les risques non garantis
- ☑ Risques courants et risques spécifiques
- ע Les assurances obligatoires, incontournables et optionnelles
- Le préjudice financier, la perte d'exploitation
- ∠ Le contrat d'assurance

INTERVENANTS

Jean-Claude ARNOUX - Assureur spécialisé dans le spectacle vivant Jean-Louis MONTHEIL - Responsable de formations (ISTS) Jean-Marie THIERS - Magistrat honoraire

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Arcade Service formation: formation@arcade-paca.com

Fany LATARGEZ: 04 42 21 78 53



À SAVOIR

Cette formation peut également être proposée sur mesure, au sein d'une entreprise culturelle, d'une collectivité locale, d'un réseau, d'une association et pour tout ou partie des personnels de l'entreprise, y compris une équipe de bénévoles.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ISTS / ARCADE:

- Formation spécifique à la sécurité des spectacles pour les demandeurs de la licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} catégorie 5 jours (Avignon, Aix-en-Provence)
- ∠ Le plan de prévention des risques adaptés au spectacle vivant 2 jours (Marseille)

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ARCADE:

- ≥ Etablir des contrats pour le spectacle vivant 2 jours (Aix-en-Provence)
- Promouvoir sa programmation hors les murs et mobiliser les publics 3 jours (Aix-en-Provence)

DYNAMISER SA COMMUNICATION ET SA PROMOTION VIA LE WEB

☑ Réseaux sociaux, blog, forum et référencement : pour une utilisation optimum des outils du web et une bonne gestion de sa présence en ligne

La communication web est désormais incontournable, souvent facile d'accès et peu onéreuse. Les réseaux sociaux ou « médias » sociaux occupent une place importante dans les stratégies de communication professionnelle. A l'origine réservés à des usages individuels, ils exigent aujourd'hui une connaissance approfondie, continue et renouvelée en permanence pour tout opérateur culturel. Ils provoquent également des incidents liés à la réputation et à l'identité difficiles à maîtriser car peu anticipés. Comment se repérer dans cet univers complexe et évolutif ? Comment choisir et utiliser efficacement les différents supports et canaux en adéquation avec ses propres objectifs ? Comment constituer et animer une communauté virtuelle ? Comment mesurer les impacts d'une stratégie de communication web et anticiper de futurs usages ?

Ce temps de formation répond à la nécessité d'intégrer dans une stratégie de communication les canaux des réseaux sociaux, leurs publics et leurs usages, leurs supports (fixe, mobile, tablettes...) d'en connaître les fonctionnements afin de répondre à des problématiques professionnelles spécifiques.

PUBLIC

Toute personne en charge de la communication et de la promotion d'un projet artistique, d'une programmation, d'une manifestation culturelle : responsable ou chargé de communication, chargé des relations avec le public, chargé de production ou de diffusion, chargé de développement, manager, artiste. Cette formation s'adresse également aux agents des collectivités territoriales. Elle est ouverte aux professionnels travaillant dans le champ du spectacle mais aussi plus largement dans celui de la culture ou de l'événementiel.

Cette formation s'adresse en priorité aux personnes qui disposent déjà d'une stratégie de communication globale, d'un plan de communication et d'outils web: site, page sur réseaux sociaux, blog, forum...

OBJECTIFS

- → Connaître et apprécier les différents outils du web et leurs fonctionnalités
- → Choisir les canaux de diffusion et de communication adaptés à ses objectifs : réseaux sociaux, blog, forum...
- → Se positionner de manière pertinente sur les réseaux : les cibles, les communautés, les stratégies d'intégration et d'animation, son identité numérique
- → Connaître le fonctionnement des moteurs de recherche, optimiser le référencement et la visibilité de son site
- → Évaluer la valeur ajoutée de ces outils dans sa stratégie de communication et mieux maîtriser leur utilisation

PROGRAMME

PANORAMA GÉNÉRAL DES USAGES CONTEMPORAINS DU WEB

Statistiques d'usage

3 JOURS

DATES

du 10 au 12 décembre 2012

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

780€

Tout savoir sur le financement des formations : www.arcade-paca.com ou contactez le Service formation Enjeux de la mobilité et nouveaux supports : mythes et réalités

LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LA COMMUNICATION WEB

- u Historique et panorama des principaux médias et réseaux sociaux, leurs spécificités et leurs fonctionnalités
- ≥ Complémentarité avec les autres concepts et outils du web 2.0
- צ Blog, forum, réseaux : les règles, les codes, les usages
- Marketing viral ou « buzz marketing », outils promotionnels, outils relationnels, méthodes et indicateurs de « performance »
- Néseaux sociaux, plateformes d'échanges : stratégie d'intégration avec les autres supports de communication, de gestion quotidienne
- ∠ Création et animation de pages, de profils
- ע Le « community management »
- ∠ Les applications pour les supports mobiles : réseaux sociaux mobiles et twitter

LE RÉFÉRENCEMENT OU S.E.O (Search Engine Optimisation)

- ∠ Les principes, l'indexation
- Les moteurs de recherche et annuaires : fonctionnement
- ט Domaine, mots clés, noms et gestion des pages
- Méthodes et techniques pour améliorer le référencement et la visibilité de son site, de ses pages
- La mesure et analyse de l'audience et de la visibilité

DIMENSION SOCIALE ET ÉDITORIALE

- Les enjeux et la gestion de son identité numérique individuelle et collective Outils
- ∠ La responsabilité éditoriale
- ∠ L'évolution des modèles et prospective

ASPECTS JURIDIQUES

- ☑ Droit d'auteur et droit à l'image
- Les points de vigilance et les règles de prudence
- Tendances et perspectives sur la notion de propriété intellectuelle

INTERVENANT

Richard DE LOGU - Consultant en communication, Bug – association multimédia

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Arcade Service formation: formation@arcade-paca.com

Anaïs ENON: 04 42 21 78 16



FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ARCADE:

- Engager un plan de communication et renforcer les relations presse 4 jours (Aix-en-Provence)
- Concevoir une communication Internet: stratégie et webdesign 6 jours (Aix-en-Provence)

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ARCADE / INFA:

- □ Réaliser une newsletter 2 jours (Marseille)
- ∠ Wordpress et réseaux sociaux 3 jours (Marseille)

PRÉPARATION À L'HABILITATION ACCROCHAGE-LEVAGE DANS LE SPECTACLE VIVANT

∠ L'accrochage-levage pour tous les techniciens du spectacle

En son, lumière et plateau, on utilise les points d'accroche de la cage de scène et on réalise des opérations de levage d'appareils divers, enceintes, projecteurs, éléments de décor...

Tout technicien doit donc maîtriser les principes et règles de mise en œuvre de l'accrochage et du levage élémentaires.

PUBLIC

La formation s'adresse à tous les techniciens et régisseurs du spectacle vivant.

OBJECTIFS

La formation est basée sur la prise de conscience des risques générés par l'accrochage et le levage de charges sur les lieux de spectacle.

Afin de prévenir efficacement ces risques, les stagiaires apprendront à mieux connaître la technologie des matériels employés et les procédures régissant leur mise en œuvre et leur exploitation. Ils pourront ainsi se conformer à la législation en vigueur tout en respectant les « Règles de l'art », et optimiser l'usage et la maintenance de leurs outils.

Les stagiaires qui auront validé la formation se verront délivrer une attestation de stage leur permettant d'être habilités par leur employeur à la conduite des appareils de levage.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se fonde sur la maîtrise des pratiques et le renforcement des connaissances théoriques de base et l'apprentissage, à chaque instant de la session, des modes opératoires d'application de la réglementation.

La formation se déroule dans la cage de scène d'une salle de spectacle ou dans un lieu équipé de matériels scéniques appropriés.

PROGRAMME

- ∠ Législation du levage et de l'accrochage
- צ Présentation de l'objet du document unique
- ☑ Notions de statique graphique
- ☑ Statique graphique appliquée
- ∠ Calcul des forces dans la patte d'oie
- ☑ La patte d'oie
- ≥ Les nœuds
- ∠ Le matériel de levage

5 JOURS

DATES

du 10 au 14 décembre 2012

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

1 500 €

Tout savoir sur le financement des formations: www.ists-avignon.com/ ressources/financements/ financez-votre-formation/ ou contactez l'ISTS.

- ∠ L'examen d'adéquation
- - Equipes à main
 - Equipes contrebalancées
 - Equipes contrebalancées palanquées
- □ Introduction aux ponts et moteurs
- N Bilan de la formation

RESPONSABLE DE FORMATION

Yann ULLERICH

INTERVENANTS PRESSENTIS

Roger OLIVIER - Régisseur Plateau Jean-Louis MONTHEIL - Directeur technique Yann ULLERICH - Régisseur plateau

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

ISTS Avignon: laura.calmels@ists-avignon.com

Laura CALMELS: 04 90 14 14 28



À SAVOIR

Cette formation peut également être proposée sur mesure, au sein d'une entreprise culturelle, d'une collectivité locale, d'un réseau, d'une association et pour tout ou partie des personnels de l'entreprise, y compris une équipe de bénévoles.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ISTS:

☑ Cintrier – 5 jours (Avignon)

LA DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE DANS LE SPECTACLE VIVANT

☑ Préparation à l'habilitation électrique BS

L'habilitation BS permet la mise en œuvre d'appareils sur une distribution existante. Elle et nécessaire à tous les personnels chargés de ce type d'opération, particulièrement aux « électros » d'une équipe de spectacle.

PUBLIC

Personnels des entreprises du spectacle vivant appelés à réaliser des mises en œuvre de matériel en assurant leur raccordement électrique.

OBJECTIFS

Ce stage répond aux obligations de formations des travailleurs autorisés à effectuer des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, selon l'article R. 4544-9 du décret 2020-1118 du 22 septembre 2010, applicable à compter du 1er juillet 2011.

La formation a pour objectif la maîtrise des connaissances liées à la mise en œuvre, en conformité avec la norme NF C 15-100, de l'énergie électrique dans le spectacle vivant. Elle traite la question de la responsabilité et elle rend les stagiaires aptes à réaliser des opérations d'ordre électrique sur une installation basse tension en toute sécurité.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation permet de connaître les conditions de mise en œuvre telles qu'elles sont définies par les prescriptions spécifiques des normes en vigueur : NF C 15-100 et NF C 18-510.

La formation est réalisée en référence à l'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, ainsi que les modalités recommandées pour leur exécution. Elle s'inscrit dans l'application des nouvelles nomenclatures des habilitations électriques.

Habilitation : BS chargé de remplacement et de raccordement.

La formation comprend des cours théoriques où les lois physiques régissant la distribution de l'énergie électrique et les protocoles de protection et de prévention des risques électriques seront assimilées. Les textes et prescriptions réglementaires seront commentés à partir d'études de cas pratiques tirés du contexte professionnel.

Des séquences d'application portent sur des mises en œuvre techniques dans les règles de l'art.

5 JOURS

DATES

du 17 au 21 décembre 2012

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

950€

Tout savoir sur le financement des formations : www.ists-avignon.com/ ressources/financements/ financez-votre-formation/ ou contactez l'ISTS.

PROGRAMME

- Notions fondamentales en électricité
- □ Origine et définition de la norme NF C 15-100
- ע Critères de choix d'une installation électrique dans un lieu de spectacle
- ≥ Protection des canalisations contre les courts-circuits
- L'hoix des matériels en fonction des influences externes
- ∠ Calcul des puissances et des courants d'emploi
- ≥ Protection des matériels contre les surcharges
- Protection des matériels contre les courts-circuits
- ב Choix des dispositifs de protection : les fusibles, les disjoncteurs
- Dangers du courant électrique, effets externes, effets internes
- ☑ Protection des personnes
- ≥ Coupure automatique de l'alimentation
- ≥ Prises de terre
- א Régime de conducteur du neutre
- צ Surtensions d'origine extérieure
- ∠ Classification des matériels
- $\ensuremath{\mathbf{u}}$ Exercices et exemples des protections mises en œuvre dans un lieu de spectacle
- Étude des prescriptions de sécurité NFC 18-510
- ע L'habilitation du personnel
- ∠ Consignation électrique
- Exercice de mise en œuvre d'une consignation sur une installation électrique

RESPONSABLE DE FORMATION

Jean-Louis MONTHEIL

INTERVENANT

Jean MINGUEZA - Ingénieur conseil en électricité Partrick LEVY - Régisseur de distribution de puissance

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

ISTS Avignon: laura.calmels@ists-avignon.com

Laura CALMELS: 04 90 14 14 28



À SAVOIR

Cette formation peut également être proposée sur mesure, au sein d'une entreprise culturelle, d'une collectivité locale, d'un réseau, d'une association et pour tout ou partie des personnels de l'entreprise, y compris une équipe de bénévoles.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ISTS:

L'électricité dans le spectacle vivant : perfectionnement, distribution de l'énergie électrique

- 10 jours (Avignon)

ACCUEILLIR TOUS LES PUBLICS : QUALITÉ, SÉCURITÉ, ÉGALITÉ D'ACCÈS

□ Des obligations réglementaires aux dispositions d'un accueil réussi pour le confort de tous

Rendre accessible les lieux, les espaces, les services et les œuvres à tous les types de public est une responsabilité partagée et une obligation légale qu'il est urgent de mettre en oeuvre. Prendre en considération leurs besoins spécifiques est une nécessité. Offrir un accueil de qualité et sécurisé aux publics comme aux artistes est l'affaire de tous. L'organisation concertée et efficiente entre tous les personnels qui interviennent est un facteur clé et déterminant.

Tout en couvrant le champ réglementaire, cette formation propose un 360° des dimensions de l'accueil. Elle apporte des réponses techniques et organisationnelles qui concourent à la réussite de l'événement, à la valorisation de l'organisateur et à l'égalité d'accès à la culture et aux œuvres.



AVEC L'ACCOMPAGNEMENT DU CENTRE DE RESSOURCES THÉÂTRE HANDICAP

PUBLIC

Organisateur occasionnel ou permanent de spectacle, de manifestation culturelle, en salle ou en espace extérieur. Régisseur général, d'événement ou de site, coordinateur technique, responsable et chargé d'accueil, de relations avec les publics, de billetterie, de salle, chargé de l'information, de communication, de médiation, coordinateur des équipes bénévoles. Cette formation est ouverte aux professionnels travaillant dans le champ du spectacle mais aussi plus largement dans celui de la culture.

OBJECTIFS

- → Identifier les enjeux, les étapes et les clés de la chaîne d'accessibilité
- → Prévoir des dispositifs et des services humains et techniques adaptés aux besoins de différents publics et aux situations de handicap
- → Appliquer les principes fondamentaux de sécurité et de prévention dans l'aménagement et la gestion des espaces et des mouvements de public
- → Proposer un accueil qui intègre les dimensions relationnelles, communicationnelles et réglementaires
- → Se positionner dans un dispositif et une équipe d'accueil en intégrant les logiques d'une coordination optimale

PROGRAMME

SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES

- Rappel de la législation, obligations, conformité
- ☐ Gestion des mouvements de public, de foule
- Encadrement d'accès, circulations, gestion des flux, des jauges
- Fondamentaux de la sécurité et de la prévention

6 JOURS

DATES

du 14 au 18 janvier et 1er février 2013

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

1 560 €

Tout savoir sur le financement des formations : www.arcade-paca.com ou contactez le Service formation.

L'ÉGALITÉ D'ACCÈS

- Les dimensions de l'accessibilité, les cadres et principes réglementaires
- ⊔ Les différents publics, les besoins spécifiques et les situations de handicap
- Les possibilités d'action à court, moyen et long terme, les obstacles
- Les moyens techniques et les outils existants

L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS

- ∠ Les règles de base de la billetterie
- ∠ Les publics : de qui parle-t-on ?
- Les étapes et la gestion de l'accueil : de la billetterie à la sortie, contrôle et gestion de salle
- Les aspects relationnels et communicationnels
- Les enjeux de l'accueil, les différentes situations d'accueil

L'ORGANISATION ET LA COORDINATION D'ÉQUIPE

- Des clés en matière de collaboration, d'organisation, de coordination
- Les rôles, logiques, responsabilités de chacun
- L'encadrement des personnels ponctuels et bénévoles
- La gestion de situations délicates ou critiques

INTERVENANTS

Gaël ANASSE - Responsable de formations (ISTS)

Christian MEYER - Directeur de production

Pascal PARSAT - Directeur Centre de Ressources Théâtre Handicap Jean-Christophe ROUVET - Consultant en gestion de public et billetterie, directeur du public et de la billetterie de « Lille 2004 », auteur du Traité de billetterie

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Arcade Service formation: formation@arcade-paca.com

Sara DESCHRYVER: 04 42 21 78 62



À SAVOIR

Cette formation peut également être proposée sur mesure, au sein d'une entreprise culturelle, d'une collectivité locale, d'un réseau, d'une association et pour tout ou partie des personnels de l'entreprise, y compris une équipe de bénévoles.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ISTS / ARCADE:

 Organiser un événement culturel : responsabilité, sécurité, prévention et assurances – 4 jours (Marseille, Aix-en-Provence)

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ARCADE:

- □ Organiser la billetterie et accueillir les publics 3 jours (Aix-en-Provence)
- ∠ Promouvoir sa programmation hors les murs et mobiliser les publics 3 jours (Aix-en-Provence)

APPLIQUER LES FONDAMENTAUX JURIDIQUES : CONTRATS, DROITS D'AUTEUR ET FISCALITÉ DU SPECTACLE

Programmer une représentation ou organiser un spectacle implique des contraintes et engagent des responsabilités. La relation contractuelle doit être claire et précise, respectueuse des cadres légaux et des parties prenantes. Or, il est souvent complexe de se repérer dans la multiplicité et les spécificités des contrats, des cadres fiscaux et des droits d'auteur.

A travers des cas pratiques et l'étude de documents contractuels et réglementaires, la formation met en évidence les bonnes questions à se poser et les formalités administratives incontournables.

Elle permet de veiller à l'application des obligations légales et de limiter les risques juridiques et financiers.

PUBLIC

Toute personne souhaitant acquérir les bases essentielles à la négociation, à l'élaboration et à la gestion des contrats du spectacle : artiste, producteur, manager, diffuseur ou organisateur de spectacle (permanent ou occasionnel).

Cette formation s'adresse également aux agents des collectivités publiques qui contractualisent avec des entreprises culturelles et des artistes.

OBJECTIFS

- → Sécuriser la relation contractuelle et choisir le contrat approprié
- → Intégrer dans l'élaboration d'une production, d'une manifestation et dans tout contrat les données relatives aux droits d'auteur et droits voisins
- → Identifier les critères d'assujettissement aux impôts et taxes
- → Savoir effectuer les déclarations fiscales essentielles

PROGRAMME

LA DÉTERMINATION DU STATUT SOCIAL ET FISCAL DES PARTIES

- L'identification des statuts et les conséquences en matière de contractualisation, de rémunération, de déclaration
- Les obligations réglementaires spécifiques aux entreprises de spectacle vivant (licence, numéro d'objet...)

LES DROITS D'AUTEUR ET DROITS VOISINS

- Les principes généraux et champs d'application du droit d'auteur
- L'application ou l'exigence des droits voisins
- Les conditions, modalités et démarches pour la protection de l'œuvre
- Les modes d'exploitation de l'œuvre et les formes de rémunération
- Les principes et les acteurs de la gestion des droits
- Les repères indispensables à une contractualisation qui préservent les droits des parties

4 JOURS

DATES

les 24, 25, 28 et 29 janvier 2013

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

1040€

Tout savoir sur le financement des formations : www.arcade-paca.com ou contactez le Service formation

LES CONTRATS POUR LE SPECTACLE

- ∠ Les vérifications préalables
- ע Les bases de la théorie synallagmatique (contrats entre deux parties)
- ∠ La distinction et le choix du contrat: commande, cession, coproduction, coréalisation, pré-achat, marché public, convention de partenariat, accueil en résidence
- ∠ Les différentes clauses du contrat

LA FISCALITÉ

- ∠ Les principes généraux du droit fiscal
- La détermination des règles fiscales applicables aux entreprises
- ∠ Les impôts et les taxes
- La détermination des régimes d'imposition et d'exonération particuliers au secteur culturel

INTERVENANTE

Catherine MAISONNEUVE - Consultante en gestion, responsable de la plateforme d'accompagnement Adac, Arcade

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Arcade Service formation: formation@arcade-paca.com

Fany LATARGEZ: 04 42 21 78 53



À SAVOIR

Cette formation peut également être proposée sur mesure, au sein d'une entreprise culturelle, d'une collectivité locale, d'un réseau, d'une association et pour tout ou partie des personnels de l'entreprise, y compris une équipe de bénévoles.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ISTS / ARCADE:

 Organiser un événement culturel : responsabilité, sécurité, prévention et assurances – 4 jours (Marseille, Aix-en-Provence)

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ARCADE:

- ≥ Engager des collaborateurs et sécuriser l'embauche dans le spectacle et l'événementiel 3 jours (Marseille)
- Bâtir et coordonner la production d'un spectacle 5 jours (Aix-en-Provence)
- ☑ Diffuser un spectacle 5 jours (Aix-en-Provence)

LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES ADAPTÉ AU SPECTACLE VIVANT

☑ De la fiche technique au plan de prévention

Le plan de prévention est un accord contractuel entre une entreprise accueillante et une entreprise accueillie. Pour le spectacle vivant, il établit les règles communes d'un accueil de compagnie dans un lieu : c'est un outil majeur de prévention des risques.

PUBLIC

Organisateurs de spectacles, directeurs, administrateurs, responsables techniques de structures culturels ou de festival, ayant la responsabilité ou participant à la rédaction des plans de prévention des risques.

PRÉREQUIS

Il est recommandé d'avoir suivi la formation « Organiser un événement culturel : responsabilités, sécurité, prévention et assurances », ou la « formation spécifique à la sécurité des spectacles pour les demandeurs de licence de 1^{ère} catégorie ».

OBJECTIFS

Le propos de la formation est d'accompagner les responsables techniques et administratifs d'entreprises du spectacle vivant, et plus particulièrement les organisateurs de spectacles ou de manifestations culturelles, dans leur obligation de rédaction de Plans de Prévention des Risques.

La formation apportera les éléments d'analyse et de méthodologie nécessaires pour finaliser la rédaction des documents et pouvoir les utiliser en prévention des risques.

La démarche de rédaction du PPR est liée à l'étude des fiches techniques des spectacles et des lieux, et amorce les négociations nécessaires à la mise en œuvre optimale et sécurisée d'une manifestation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation portera sur l'examen des dispositions réglementaires et sur l'appréciation de la nature des missions des personnes chargées de la rédaction et/ou de la mise en œuvre des PPR dans un établissement de spectacle.

Une étude de cas sera menée, comportant l'étude du dossier technique et la visite d'un lieu, en relation avec les fiches techniques de spectacles accueillis. Ainsi, par ces éléments d'application, on construira un canevas de référence pour réaliser une évaluation des risques et permettre la rédaction d'un plan de prévention adapté à un accueil artistique.

2 JOURS

DATES

du 30 au 31 janvier 2013

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

500€

Tout savoir sur le financement des formations: www.ists-avignon.com/ressources/financements/financez-votre-formation/oucontactez l'ISTS.

PROGRAMME

1ère journée:

- Le contexte réglementaire du plan de prévention
- ∠ Les droits et les devoirs de chaque opérateur : entreprise organisatrice, compagnies et prestataires dans la co-activité
- ☑ Rappels:
 - Les principes généraux de prévention des risques et la place du PPR dans ce dispositif
 - Etudes des risques spécifiques dans le spectacle vivant : les domaines sensibles, la mise en exergue des expositions majeures et des risques identifiés
- Méthodologie d'élaboration, et modèle d'un plan de prévention adapté au spectacle vivant
- Y Le principe d'analyse des fiches techniques comme source d'information pour la prévention des risques

2ème journée:

- צו Etude du dossier technique d'un lieu
- צ Etude de fiches techniques de spectacles accueillis dans ce lieu
- Visite technique de ce lieu et étude préventive du site
- Intégration des informations nécessaires à la prévention dans la rédaction d'une fiche technique de lieu ou de spectacle
- צ Préparation et rédaction du PPR pour les exemples choisis
- Utilisation du PPR : recherche de solutions de prévention
- צ Rapprochement avec des cas concrets proposés par les participants
- צ Bilan de la formation

RESPONSABLE DE FORMATION

Jean-Louis MONTHEIL

INTERVENANTS PRESSENTIS

Jean-Louis MONTHEIL - Directeur technique Philippe CHEF - Directeur technique

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

ISTS Avignon: laura.calmels@ists-avignon.com

Laura CALMELS: 04 90 14 14 28



À SAVOIR

Cette formation peut également être proposée sur mesure, au sein d'une entreprise culturelle, d'une collectivité locale, d'un réseau, d'une association et pour tout ou partie des personnels de l'entreprise, y compris une équipe de bénévoles.

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ISTS / ARCADE:

- Formation spécifique à la sécurité des spectacles pour les demandeurs de la licence d'entrepreneur de spectacles de 1^{ère} catégorie 5 jours (Avignon, Aix-en-Provence)
- Organiser un événement culturel : responsabilités, sécurité, prévention et assurances 4 jours (Marseille)

ENGAGER DES COLLABORATEURS ET SÉCURISER L'EMBAUCHE DANS LE SPECTACLE ET L'ÉVÉNEMENTIEL

Statuts, contrats de travail, déclarations et intermittence

Les spécificités de l'activité du spectacle ou de l'événementiel, la multiciplicité des formes de collaboration possibles et les différents statuts obligent les employeurs à une gestion sociale parfois complexe. Les cadres réglementaires généraux et spécifiques en constante évolution impliquent une mise à jour et une adaptation permanente. Outre le respect des obligations sociales et des formalités, il s'agit de contractualiser et rémunérer sans risque pour les employeurs, sans pénaliser les collaborateurs, et plus particulièrement les salariés intermittents. Cette formation propose de conjuguer les cadres de la législation du travail et les aspects contractuels et administratifs avec pragmatisme.

PUBLIC

Organisateur et employeur permanent ou occasionnel de spectacle, d'événement culturel, quel que soit son statut et son activité principale. Toute personne en charge de l'embauche, des contrats, de tout ou partie de la gestion du personnel : administrateur, secrétaire général, comptable, chargé de la paye, chargé de production, responsable ou coordinateur, directeur ou responsable technique.

Cette formation s'adresse également aux agents des collectivités territoriales, aux artistes ou aux techniciens qui souhaitent mieux maîtriser leur statut et les conditions d'embauche.

Elle est ouverte aux professionnels travaillant dans le champ du spectacle mais aussi plus largement dans celui de la culture ou de l'événementiel, à ceux entrant dans le métier comme à ceux qui souhaitent actualiser leurs connaissances.

OBJECTIFS

→ Différencier les différents modes de collaboration, les statuts des collaborateurs et les modalités de contractualisation

- → Distinguer les différents contrats de travail et établir le contrat adéquat
- → Effectuer les formalités et les différentes déclarations liées à l'embauche, à l'exécution et la fin de contrat
- → Limiter les risques pour les employeurs et les salariés, (notamment les intermittents), dans le respect des obligations légales de chacun
- → Identifier et utiliser les sources d'informations juridiques et réglementaires

PROGRAMME

LES CADRES DE LA LÉGISLATION SOCIALE

- ∠ Les sources du droit du travail et les conventions collectives applicables
- ע Les vérifications préalables : licence, immatriculation, NAF
- Les sources juridiques et d'information réglementaire
- Les modes et les formes de collaboration et de rémunération (honoraires, droits d'auteur, indemnités, salaire...)

3 JOURS

DATES

du 4 au 6 février 2013

LIEU

SFT

Friche La Belle De Mai Marseille

COÛT

780€

Tout savoir sur le financement des formations : www.arcade-paca.com ou contactez le Service formation Les différents régimes, formes d'emploi et statuts

L'EMPLOI ET LA CONTRACTUALISATION

- u Cas généraux et cas particuliers : régime général, régime spécifique, bénévole, mineur, travailleur étranger, stagiaire
- ∠ Les différents types de contrats de travail
- ע Champs d'application, rédaction (mentions obligatoires et conseillées)

L'EXECUTION DU CONTRAT

- La durée du travail et les différentes modalités du temps de travail
- ∠ L'affiliation aux différentes caisses
- ע Les formalités d'embauche
- u La fin du contrat : les différentes situations, les obligations et les formalités

L'INTERMITTENCE

- Les spécificités du régime et son champ d'application (les types d'emploi, les conditions d'embauche, la rémunération, les déclarations)
- ∠ L'établissement du contrat
- Les rémunérations (cachets) appliquées à l'embauche des artistes
- Le fonctionnement de l'indemnisation et du Pôle emploi : ouverture de droit, admission, réadmission, base de calcul

INTERVENANTE

Catherine MAISONNEUVE - Consultante en gestion, responsable de la plateforme d'accompagnement Adac, Arcade

INFORMATIONS / INSCRIPTIONS

Arcade Service formation: formation@arcade-paca.com

Sara DESCHRYVER: 04 42 21 78 62



À SAVOIR

Cette formation peut également être proposée sur mesure, au sein d'une entreprise culturelle, d'une collectivité locale, d'un réseau, d'une association et pour tout ou partie des personnels de l'entreprise, y compris une équipe de bénévoles.

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ISTS / ARCADE:

 Organiser un événement culturel : responsabilité, sécurité, prévention et assurances – 4 jours (Marseille, Aix-en-Provence)

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ARCADE:

- Appliquer les fondamentaux juridiques du spectacle : droits d'auteur, contrats, fiscalité 4 jours (Marseille)
- Appliquer la législation sociale du spectacle et fiabiliser la paye 6 jours (Aix-en-Provence)
- Bâtir et coordonner la production d'un spectacle 5 jours (Aix-en-Provence)

MODALITÉS PRATIQUES

FINANCEMENT

Le coût pédagogique peut être couvert par un OPCA, par le plan de formation de l'entreprise ou tout dispositif de financement de la formation professionnelle continue.

Un financement spécial AFDAS-Région PACA facilite l'accessibilité à ces formations aux permanents et intermittents des entreprises adhérentes à l'AFDAS et aux personnes ayant acquis des droits à la formation auprès de l'AFDAS. Pour plus d'informations sur les dispositifs de financement par l'AFDAS : www.stages.afdas.com/sud-est

RENSEIGNEMENTS/INCRIPTIONS

Pour les formations suivantes :

- ν Organiser un événement culturel : responsabilités, sécurité, prévention et assurances (p. 6)
- Dynamiser sa communication et sa promotion via le web (p. 8)
- Accueillir tous les publics : qualité, sécurité, égalité d'accès (p. 14)
- Appliquer les fondamentaux juridiques : contrats, droits d'auteur et fiscalité du spectacle (p. 16)
- Legager des collaborateurs et sécuriser l'embauche dans le spectacle et l'événementiel (p. 20)

CONTACTER l'Arcade: formation@arcade-paca.com

- Sara DESCHRYVER 04 42 21 78 62
- Fany LATARGEZ 04 42 21 78 53
- Anaïs ENON 04 42 21 78 16

Pour les autres formations :

- La distribution de l'énergie électrique dans le spectacle vivant (p. 10)
- ע Préparation à l'habilitation accrochage-levage dans le spectacle vivant (p. 12)
- Le plan de prévention des risques adapté au spectacle vivant (p. 18)

CONTACTER l'ISTS: Laura CALMELS - laura.calmels@ists-avignon.com - 04 90 14 14 28

ACCÈS

Ce programme de formations est accueilli par Système Friche Théâtre (SFT) à la Friche La Belle de Mai à Marseille.



SFT - La Friche La Belle de Mai 41, Rue Jobin 13003 Marseille

- Accès piétons : 41, rue Jobin
- Accès voitures et parking : 12, rue François Simon
- À pied : à 10mn de la gare St Charles et à 10mn des métros St Charles et Cinq Avenues-Longchamp
- En bus: ligne n°49 arrêt Jobin (0mn), ligne n°52 arrêt Jobin (0mn), ligne n°33 arrêt National-Guibal (5mn)
- Borne vélo 2321 (rue Jobin)
- À 15mn à pied : métros St Charles et Cinq Avenues, tramway T2 arrêt Longchamp
- En arrivant de l'autoroute A7 : sortie St Charles, longer les voies SNCF par la gauche sur 500m (5mn)







Institut Supérieur des Techniques du Spectacle

Espace Saint Louis 20, rue Portail Boquier 84000 Avignon

[T] 04 90 14 14 17

[F] 04 90 14 14 16

www.ists-avignon.com

Informations & Inscriptions

Laura CALMELS [T] 04 90 14 14 28 [E] laura.calmels@ists-avignon.com













Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur

Agence régionale des arts du spectacle 6, place Barthélémy Niollon CS 30759 13617 Aix-en-Provence cedex 1

> [T] 04 42 21 78 00 [F] 04 42 21 78 01

www.arcade-paca.com

Informations & Inscriptions

Sara DESCHRYVER: 04 42 21 78 62 Fany LATARGEZ: 04 42 21 78 53 Anaïs ENON: 04 42 21 78 16

[E] formation@arcade-paca.com



